

CE Ordinaire du 10 Octobre 2008
Point 6 de l'ordre du jour

DECLARATION DE LA DELEGATION SALARIALE SUD

*« Décidemment...**nous n'y arriverons jamais !***

*Malgré nos nombreuses interventions,
malgré les mises au point,
malgré les engagements de la Direction,
la situation s'est détériorée, au point d'en arriver à un climat de défiance permanent.*

Pour preuve, les conditions de convocation de la Commission de suivi suite à l'arrêt de l'Atelier Tôlerie/Peinture.

Pour votre information, la convocation à la réunion du 1/10/2008 est parvenue sous forme électronique à 14h52 pour une réunion prévue à 15h00 le même jour.

Reconnaissons que si la Direction a voulu saborder l'objet de cette Commission, elle s'en est donnée les moyens !

Pour être transparent, il n'est pas inutile de vous rappeler que le représentant désigné par Sud dans cette Commission, ne bénéficie pas d'un mandat permanent et qu'en dehors de son mandat, son activité principale et ce, depuis l'arrêt de l'activité Tôlerie/Peinture est celle de câbleur à PDS.

Il n'est pas non plus privilégié, il ne dispose pas d'un écran personnel pour suivre en direct la messagerie. Il lui faut aller consulter celle-ci au local dans le cadre de son mandat.

De plus soucieux de la date et de l'heure de cette réunion, jamais programmée officiellement, il s'était autorisé la veille, auprès de qui de droit, d'obtenir l'information...et reparti avec l'assurance que le nécessaire serait fait, sans plus de précisions.

M. le Président du CE, M. le Directeur, vous disposez maintenant de suffisamment d'éléments pour comprendre les raisons de notre non présence à cette réunion et notre colère...

M. le Président du CE, M. Le Directeur, c'est votre crédibilité déjà bien entamée par les précédents qui a foutue le camp...

*Aujourd'hui,
et encore plus qu'hier,
vous pouvez nous dire, nous promettre tout ce que vous voulez,*

NOUS NE VOUS CROYONS PLUS ! »